

Comité de suivi du Domaine des Brises

Compte-rendu de la 1^{re} rencontre du 17 mai 2007

Étaient présents : Mme Joanne Proulx, architecte-paysagiste, Direction des Grands Parcs et de la nature en ville
M. Martin Dorais, conseiller scientifique – biologiste, Conseil du Patrimoine de Montréal
M. Jacques Chan, directeur de l'arrondissement
M. Claude Lachance, directeur des Travaux publics
M. Pierre Rochon, directeur de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Guy Bernard, chef de la division Construction et occupation
Mme Carole Tétreault, représentante du Groupe immobilier Grilli inc.
M. Alain Marcoux, citoyen et membre du Comité consultatif d'urbanisme
M. Denis Chabot, citoyen

Était absent : M. Jean-Louis Lacasse, citoyen

Origine du Comité de suivi :

Pour faire suite au 2^{ème} avis du Conseil du patrimoine de Montréal portant sur le développement résidentiel du Domaine des Brises, l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro et la Direction des grands parcs et de la nature en ville se sont engagés à ce qu'un «comité de suivi» soit formé pour assurer la réalisation et la livraison aux citoyens des engagements pris par l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, la Direction des grands parcs et de la nature en ville et ceux du Groupe Grilli. L'arrondissement propose que 3 citoyens, un représentant de la Direction des grands parcs et de la nature en ville, un représentant du Conseil du patrimoine de Montréal, deux à trois représentants de l'arrondissement et un représentant du Groupe Grilli siègent sur ce comité.

Clarification du mandat du Comité de suivi :

Ensemble, les membres du comité ont statué des éléments de fonctionnement suivants :

- Une visite de site est prévue au début des travaux ;
- Des rencontres mensuelles, si besoins requis, sur les étapes franchies et celles à venir sont prévues les 14 juin, 4 juillet, 23 août, 20 septembre et 18 octobre, de 14h30 à 16h30 ;
- Ce nouveau comité n'est pas un comité qui se substituera aux inspecteurs ;
- Les citoyens seront informés comme suit des engagements pris : le compte rendu des rencontres sera acheminé à Mme Denise Blanchard, pour envoi à tous les membres du comité de suivi pour commentaires. Ce compte rendu commenté fera état d'un rapport d'étape et il sera acheminé au conseil d'arrondissement pour être entériné et diffusé aux citoyens qui y seront présents.
- Le premier compte rendu sera remis au conseil d'arrondissement du 5 juin prochain.

Engagement de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro :

- Aménager des aires de jeux 2-5 ans et 6-12 ans : l'arrondissement préfère que les deux aires de jeux soient contiguës, ce qui exige un espace plus grand que prévu. L'arrondissement propose deux localisations sujettes à une validation ultérieure (études d'impact requises):
 1. près de la zone d'accueil dans le parc projeté ;
 2. devant les tours d'habitation.
- Pour les résidents du Domaine des brises, assurer une 2^{ème} sortie d'urgence, par la piste cyclable existante localisée du côté est du futur parc en y apportant les modifications nécessaires ;
- Élaborer un plan de communication en vue de documenter l'avancement des travaux du Domaine des Brises, à l'aide de photos et de courts textes. En informer le comité de suivi;
- Préparer une lettre sous la forme d'un «AVIS AUX CITOYENS» pour envoi aux citoyens du secteur concernés, avant la pose de la clôture de protection du site (28 mai) qui sera installée par le promoteur, pour les aviser du début des travaux. Il est convenu par tous que les éléments suivants seront abordés dans la lettre :
 1. formation d'un comité de suivi
 2. début des travaux aussitôt que le ministère aura émis le certificat d'autorisation, travaux d'une durée de 2 mois
 3. pose d'une clôture aux frais du promoteur
 4. parcours des camions
 5. les couleuvres ont été déplacées
 6. donner un no de téléphone général pour questions (514-624-1201)
 7. informer que les comptes rendus du comité de suivis seront présentés au Conseil de l'arrondissement

Engagements de la Direction des grands parcs et de la nature en ville :

- En vue de réaliser le futur parc (nature) :
 1. dresser la liste des études préliminaires et inventaires requis (archéologie, faune, flore, rives, etc.)
 2. poursuivre les études archéologiques sur l'ensemble du territoire
 3. tenir à l'automne un atelier de travail avec les citoyens, pour présenter les inventaires qui auront été amorcés/complétés et pour explorer des paramètres de planification qui donneront la vision du futur parc (les détails se feront dans une étape ultérieure)
 4. poursuivre les acquisitions de terrains
 5. préparer un calendrier (incluant études et inventaires) et un budget préliminaire en vue d'un PTI
 6. réfléchir à un mode de gérance possible

Engagements du Groupe Grilli :

- Installer une clôture métallique de type gardien d'une hauteur de 1,5 m séparant le parc du projet pour protéger le maximum d'arbres existants et pour empêcher tout empiètement dans le futur parc. La clôture sera installée à 1 mètre du pavage projeté avant le début des travaux, Cette clôture sera maintenue en place durant toute la durée des travaux du promoteur ;
- Maintenir barré le site à la fin de chaque journée de travail, pour éviter les déversements sauvages de matériaux de construction et tout autres délits ;
- Transmettre une copie de l'étude de potentiel archéologique à l'arrondissement ;
- Installer une toile géotextile en avant des arbres existants situés le long de la voie ferrée, pour les protéger durant la période des travaux ;
- S'assurer de l'efficacité du drainage des cours arrières sans pour autant exécuter un remblai qui pourrait enterrer les murets existants et mettre en péril les arbres existants du boisé situé au centre du projet ;

- Fournir de l'information concernant les travaux de capture des couleuvres réalisés sur le site au printemps 2007, et leur relocalisation ailleurs dans le futur parc ;
- Se conformer aux critères et objectifs du P.I.I.A. #28 pour une meilleure intégration du projet dans son milieu. Le suivi sera effectué par les inspecteurs en bâtiment lors des demandes de permis et des visites de chantiers. Ce règlement sera disponible sur le site internet de l'arrondissement.
- Réaliser les travaux d'infrastructure souterrains en une seule phase, le pavage et les bordures en 2008. La construction des habitations unifamiliales débutera dès l'installation des infrastructures et celles des habitations multifamiliales, débutera après l'approbation d'un plan d'ensemble par l'arrondissement.

Comité de suivi du Domaine des Brises